



Madame, Monsieur,

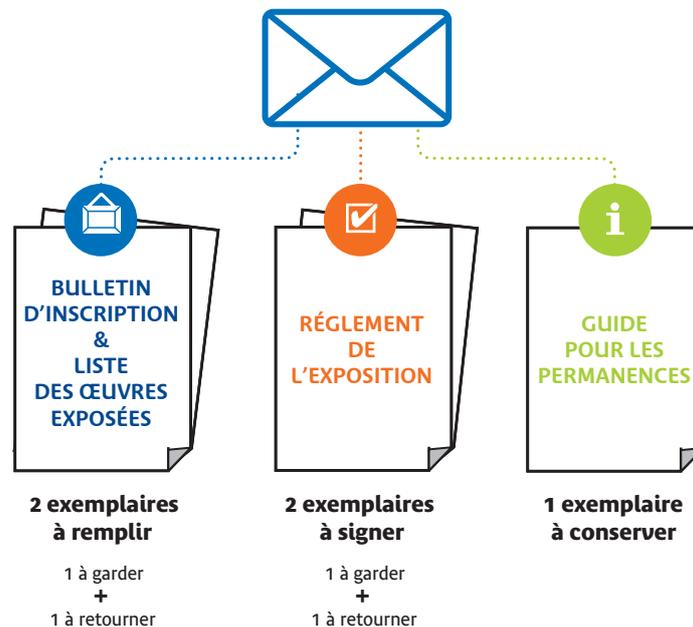
Nous sommes heureux de vous communiquer le dossier d'inscription pour l'exposition « Jardin des Toiles » qui se tiendra cette année du **jeudi 14 juillet au dimanche 14 Août 2022**.

Ce dossier est à nous retourner **avant le 1er juin 2022**.

Notre équipe d'organisation est composée de bénévoles et sachez que toute aide serait la bienvenue !

Très cordialement,
L'équipe d'organisation.

CONTENU DU DOSSIER D'INSCRIPTION



Exemplaire à CONSERVER

<p align="center">Exposition Jardin des Toiles Du 14 juillet au 14 août 2022</p> <p align="center">BULLETIN D'INSCRIPTION</p> <p align="center">Clôture des Inscriptions le 1^{er} Juin 2022</p>	<p align="center">CADRE RÉSERVÉ</p> <p>Réception du bulletin : Le / / 2022</p> <p>Confirmé : Le..... par</p>
---	---

Nom..... Tél. Domicile.....

Prénom..... Tél. Portable

Adresse..... @-Mail.....

.....

<p align="center">Dépôt des œuvres le samedi 9 juillet 2022 de 9h00 à 12h00 à la salle des fêtes de Dullin</p> <p align="center">Retrait des œuvres le dimanche 14 août à partir de 18h (suivi du repas partagé)</p> <p align="center">Œuvres restituées le ... / ... / 2022 par</p>	<p align="center">RAPPEL :</p> <p align="center">Les œuvres (peintures, dessins, sculptures, photos...) sont limitées à 3 pans de grille par participant (1 grille = largeur : 1m, hauteur : 2m)</p>
---	---

N°	Titre	Technique	Dimensions Largeur x Hauteur	Prix
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				

PERMANENCES : ... / ... / 2022 et ... / ... / 2022
 > Préciser les jours (maxi 2) et le mois

Je pourrais éventuellement apporter une **aide ponctuelle** à l'équipe organisatrice OUI NON

Lu et approuvé le / / 2022 Signature :

Exemplaire à RETOURNER

<p align="center">Exposition Jardin des Toiles Du 14 juillet au 14 août 2022</p> <p align="center">BULLETIN D'INSCRIPTION</p> <p align="center">Clôture des Inscriptions le 1^{er} Juin 2022</p>	<p align="center">CADRE RÉSERVÉ</p> Réception du bulletin : Le / / 2022 Confirmé : Le..... par
---	--

Nom..... Tél. Domicile.....

Prénom..... Tél. Portable

Adresse..... @-Mail.....

.....

<p align="center">Dépôt des œuvres le samedi 9 juillet 2022 de 9h00 à 12h00 à la salle des fêtes de Dullin</p> <p align="center">Retrait des œuvres le dimanche 14 août à partir de 18h (suivi du repas partagé) Œuvres restituées le ... / ... / 2022 par</p>	<p align="center">RAPPEL :</p> Les œuvres (peintures, dessins, sculptures, photos...) sont limitées à 3 pans de grille par participant (1 grille = largeur : 1m, hauteur : 2m)
--	--

N°	Titre	Technique	Dimensions Largeur x Hauteur	Prix
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				

PERMANENCES : ... / ... / 2022 et ... / ... / 2022
 > Préciser les jours (maxi 2) et le mois

Je pourrais éventuellement apporter une **aide ponctuelle** à l'équipe organisatrice OUI NON

Lu et approuvé le / / 2022
 Signature :

REGLEMENT (à conserver)

La Commune de Dullin organise une exposition Peinture & Artisanat intitulée
« Jardin des Toiles » du **14 juillet au 14 août 2022**

Article 1

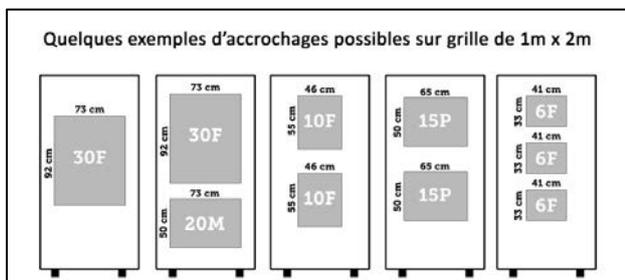
Lieu et heures d'ouverture

L'exposition se tiendra à Dullin dans la salle des fêtes. Elle sera ouverte au public de la manière suivante : Les jeudis, vendredis, samedis et dimanches de 15h à 19h.

Article 2

Conditions et formats

Les œuvres (peintures, dessins, sculptures, photos...) sont limitées à 3 pans de grilles par participant (1 grille = largeur : 1m, hauteur : 2m).



Le style (abstrait, figuratif...) et les techniques (huile, aquarelle, acrylique, peinture sur soie, sculpture, photo...) sont libres.

Les artistes voudront bien préciser les caractéristiques des œuvres.

L'organisateur ne répond pas des dégradations pouvant survenir entre le dépôt et le retrait des œuvres. La salle est assurée, mais il laisse aux artistes le soin d'assurer leurs propres œuvres contre le vol ou la détérioration s'ils le souhaitent.

Article 3

Présentation des œuvres

Les œuvres devront être correctement présentées (encadrées ou non) et **munies d'un système d'accrochage solide** sinon elles seront refusées. Les sculpteurs devront prévoir les socles, embases, les vitrines et les calages nécessaires pour une bonne stabilité.

Les œuvres devront être signées et porter au dos le nom, le prénom, l'adresse et le titre de l'œuvre.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, préparer une petite présentation qui sera affichée auprès de vos œuvres présentant par exemple votre parcours, vos motivations, votre technique... et/ou votre carte de visite ou votre book (prévoir un support dans ce cas).

Article 4

Inscription et droit d'accrochage

Il n'est demandé aucun droit d'accrochage.

La fiche d'inscription devra être retournée avant le 1^{er}/06/2022 à la mairie de Dullin, ou par mail à expojardindestoiles@outlook.fr

Article 5

Dépôt, accrochage, décrochage, retrait des œuvres

Le dépôt des œuvres se fera le samedi 9/07/22 de 9h à 12h à la salle des fêtes de Dullin.

Merci d'inscrire votre nom et l'intitulé de l'œuvre derrière chacune d'elles et de veiller à ce qu'elles possèdent un système d'accrochage fiable.

Les tableaux seront accrochés par les organisateurs mais les sculpteurs devront mettre en place leurs œuvres. Le retrait aura lieu le dimanche 14/08/22 à partir de 18h suivi d'un repas partagé.

Les exposants sont priés de respecter les heures de dépôt et de retrait des œuvres.

Article 6 - Ventes

La vente des œuvres se fera directement entre l'acheteur et l'artiste. Si vous le désirez, les organisateurs pourront transmettre vos coordonnées à l'intéressé. Aucune transaction d'argent ne se fera par le biais des organisateurs.

Article 7

Permanence de l'exposition

L'ouverture de l'exposition est conditionnée par l'engagement des exposants à assurer 1 ou 2 permanences en fonction du nombre de participants. Veuillez donner vos disponibilités sur la fiche d'inscription à retourner afin que nous réalisons un planning.

Article 8 - Vernissage

Le vernissage de l'exposition auquel vous êtes cordialement invités aura lieu le samedi 16 Juillet 2022 à 18h30.

Article 9

Acceptation du présent règlement

Le fait de s'inscrire implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Lu et approuvé le / / 2022

Signature :

REGLEMENT (à retourner)

La Commune de Dullin organise une exposition Peinture & Artisanat intitulée
« Jardin des Toiles » du **14 juillet au 14 août 2022**

Article 1

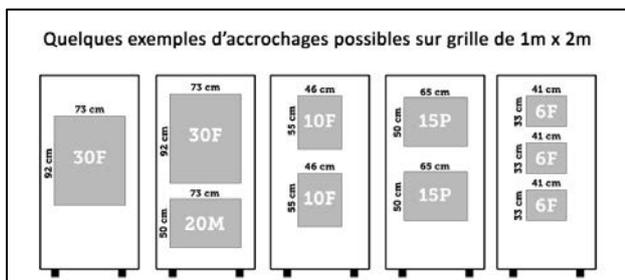
Lieu et heures d'ouverture

L'exposition se tiendra à Dullin dans la salle des fêtes. Elle sera ouverte au public de la manière suivante : Les jeudis, vendredis, samedis et dimanches de 15h à 19h.

Article 2

Conditions et formats

Les œuvres (peintures, dessins, sculptures, photos...) sont limitées à 3 pans de grilles par participant (1 grille = largeur : 1m, hauteur : 2m).



Le style (abstrait, figuratif...) et les techniques (huile, aquarelle, acrylique, peinture sur soie, sculpture, photo...) sont libres.

Les artistes voudront bien préciser les caractéristiques des œuvres.

L'organisateur ne répond pas des dégradations pouvant survenir entre le dépôt et le retrait des œuvres. La salle est assurée, mais il laisse aux artistes le soin d'assurer leurs propres œuvres contre le vol ou la détérioration s'ils le souhaitent.

Article 3

Présentation des œuvres

Les œuvres devront être correctement présentées (encadrées ou non) et **munies d'un système d'accrochage solide** sinon elles seront refusées. Les sculpteurs devront prévoir les socles, embases, les vitrines et les calages nécessaires pour une bonne stabilité.

Les œuvres devront être signées et porter au dos le nom, le prénom, l'adresse et le titre de l'œuvre.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, préparer une petite présentation qui sera affichée auprès de vos œuvres présentant par exemple votre parcours, vos motivations, votre technique... et/ou votre carte de visite ou votre book (prévoir un support dans ce cas).

Article 4

Inscription et droit d'accrochage

Il n'est demandé aucun droit d'accrochage.

La fiche d'inscription devra être retournée avant le 1^{er}/06/2022 à la mairie de Dullin, ou par mail à expojardindestoiles@outlook.fr

Article 5

Dépôt, accrochage, décrochage, retrait des œuvres

Le dépôt des œuvres se fera le samedi 9/07/22 de 9h à 12h à la salle des fêtes de Dullin.

Merci d'inscrire votre nom et l'intitulé de l'œuvre derrière chacune d'elles et de veiller à ce qu'elles possèdent un système d'accrochage fiable.

Les tableaux seront accrochés par les organisateurs mais les sculpteurs devront mettre en place leurs œuvres. Le retrait aura lieu le dimanche 14/08/22 à partir de 18h suivi d'un repas partagé.

Les exposants sont priés de respecter les heures de dépôt et de retrait des œuvres.

Article 6 - Ventes

La vente des œuvres se fera directement entre l'acheteur et l'artiste. Si vous le désirez, les organisateurs pourront transmettre vos coordonnées à l'intéressé. Aucune transaction d'argent ne se fera par le biais des organisateurs.

Article 7

Permanence de l'exposition

L'ouverture de l'exposition est conditionnée par l'engagement des exposants à assurer 1 ou 2 permanences en fonction du nombre de participants. Veuillez donner vos disponibilités sur la fiche d'inscription à retourner afin que nous réalisons un planning.

Article 8 - Vernissage

Le vernissage de l'exposition auquel vous êtes cordialement invités aura lieu le samedi 16 Juillet 2022 à 18h30.

Article 9

Acceptation du présent règlement

Le fait de s'inscrire implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Lu et approuvé le / / 2022

Signature :

Guide pour les permanences



**Salle des fêtes de Dullin.
Jeudi, vendredi, samedi et dimanche
de 15h à 19h**

du
14 juillet
au
14 août
2022

MEMO

Vos dates de permanence :

En cas de besoin lors
de vos permanences sur l'exposition,
n'hésitez pas à nous contacter.



Mairie : 09 67 00 41 05
Sylvie Paquet : 06 11 30 79 74



expo jardindestoiles@outlook.fr



Jardin des Toiles Dullin



www.dullin.fr

Les règles d'or de l'exposition



OUVERTURE / FERMETURE

Les organisateurs prendront en charge l'ouverture et la fermeture des portes de l'exposition.



VENTES

Chaque œuvre exposée peut être vendue, sauf mention particulière (réservée ou déjà vendue).
Toutes les ventes se feront uniquement entre l'artiste et l'acquéreur (donner les coordonnées de l'artiste qui se trouvent dans le classeur et ne jamais accepter le règlement de la transaction)



SURVEILLANCE

Faire régulièrement le tour de la salle, pour s'assurer qu'il n'y ait pas de choses anormales ou d'œuvres manquantes.



LIVRE D'OR

Proposer aux visiteurs d'inscrire leurs impressions sur le livre d'or.



CAHIER DE LIAISON

Pour connaître l'évolution de la fréquentation, merci de penser à indiquer le nombre de visites lors de chaque permanence dans le cahier de liaison.

Vos remarques personnelles sont les bienvenues et doivent être notées dans ce même cahier.

*merci et
bonne permanence !*